

Ceci est l'**Étape 6** de la préparation de votre déclaration. Remplissez ce formulaire et **joignez-en une copie** à votre déclaration.  
Demandez seulement les crédits qui s'appliquent à vous.

## Partie A – Crédits d'impôt non remboursables de l'Île-du-Prince-Édouard

		Pour usage interne seulement <b>5601</b>			
Montant personnel de base		Inscrivez <b>9 160 \$</b>	<b>5804</b>		1
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1953 ou avant) (utilisez la grille de calcul PE428)		(maximum <b>3 764 \$</b> )	<b>5808</b>	+	2
Montant pour époux ou conjoint de fait					
Montant de base	8 558				
Moins : son revenu net selon la page 1 de votre déclaration	-				
<b>Résultat</b> : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum <b>7 780 \$</b> )	<b>5812</b>	+	3
Montant pour une personne à charge admissible					
Montant de base	8 558				
Moins : son revenu net selon la ligne 236 de sa déclaration	-				
<b>Résultat</b> : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum <b>7 780 \$</b> )	<b>5816</b>	+	4
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (utilisez la grille de calcul PE428)			<b>5820</b>	+	5
Montant pour jeunes enfants (remplissez le tableau à la dernière page)	Nombre de mois <b>6372</b>	× 100 \$ =	<b>5823</b>	+	6
Cotisations au RPC ou au RRQ :					
Montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale			<b>5824</b>	+	• 7
Montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale			<b>5828</b>	+	• 8
Cotisations à l'assurance-emploi :					
Montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale			<b>5832</b>	+	• 9
Montant de la ligne 317 de votre annexe 1 fédérale			<b>5829</b>	+	• 10
Montant pour revenu de pension		(maximum <b>1 000 \$</b> )	<b>5836</b>	+	11
Montant pour aidants naturels (utilisez la grille de calcul PE428)			<b>5840</b>	+	12
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (Inscrivez <b>6 890 \$</b> ou, si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la grille de calcul PE428.)			<b>5844</b>	+	13
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la grille de calcul PE428)			<b>5848</b>	+	14
Montant pour l'achat de fournitures scolaires par les enseignants		(maximum <b>500 \$</b> )	<b>5850</b>	+	15
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)			<b>5852</b>	+	16
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études ( <b>joignez</b> l'annexe PE(S11))			<b>5856</b>	+	17
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant			<b>5860</b>	+	18
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait ( <b>joignez</b> l'annexe PE(S2))			<b>5864</b>	+	19
Frais médicaux :					
Montant de la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale		<b>5868</b>			20
Inscrivez le <b>moins élevé</b> : 1 678 \$ ou 3 % de la ligne 236 de votre déclaration.		-			21
Ligne 20 moins ligne 21 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=			22
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la grille de calcul PE428)		<b>5872</b>	+		23
Ligne 22 plus ligne 23		<b>5876</b>	=	▶ +	24
Additionnez les lignes 1 à 19 et la ligne 24.			<b>5880</b>	=	25
Taux des crédits d'impôt non remboursables de l'Île-du-Prince-Édouard				×	<b>9,8 %</b> 26
Ligne 25 multipliée par ligne 26			<b>5884</b>	=	27
Dons :					
Montant de la ligne 16 de votre annexe 9 fédérale		× 9,8 % =			28
Montant de la ligne 17 de votre annexe 9 fédérale		× 16,7 % =		+	29
Ligne 28 plus ligne 29		<b>5896</b>	=	▶ +	30
Ligne 27 plus ligne 30					
Inscrivez ce montant à la ligne 43.	<b>Crédits d'impôt non remboursables de l'Île-du-Prince-Édouard</b>		<b>6150</b>	=	31

Continuez à la page suivante.

## Partie B – Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** selon la ligne 260 de votre déclaration.

Utilisez le montant inscrit à la ligne 32 pour déterminer la colonne à remplir.

	La ligne 32 ne dépasse pas 31 984 \$	La ligne 32 dépasse 31 984 \$ mais pas 63 969 \$	La ligne 32 dépasse 63 969 \$	
Montant de la ligne 32				33
Ligne 33 moins ligne 34 (ne peut pas être négatif)	– 0,00	– 31 984,00	– 63 969,00	34
Ligne 35 multipliée par ligne 36	=	=	=	35
	× 9,8 %	× 13,8 %	× 16,7 %	36
	=	=	=	37
<b>Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard sur le revenu imposable</b>	+ 0,00	+ 3 134,00	+ 7 548,00	38
Ligne 37 plus ligne 38	=	=	=	39

## Partie C – Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard

Inscrivez votre impôt de l'Île-du-Prince-Édouard sur le revenu imposable selon la ligne 39.

Inscrivez votre impôt de l'Île-du-Prince-Édouard sur le revenu fractionné selon le formulaire T1206.	6151	+		40
Ligne 40 plus ligne 41	=			41
				42

Inscrivez vos crédits d'impôt non remboursables de l'Île-du-Prince-Édouard selon la ligne 31.

### Crédit d'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour dividendes :

Crédit calculé en remplissant la grille de calcul PE428 pour la ligne 6152

	6152	+		43
				44

### Report d'impôt minimum de l'Île-du-Prince-Édouard :

Montant de la ligne 427 de votre annexe 1 fédérale × 57,5 % = 6154 +

				45
--	--	--	--	----

Additionnez les lignes 43 à 45.

Ligne 42 moins ligne 46 (si négatif, inscrivez « 0 »)

				46
				47

### Impôt additionnel de l'Île-du-Prince-Édouard relatif à l'impôt minimum :

Montant de la ligne 117 du formulaire T691 × 57,5 % =

				48
--	--	--	--	----

Ligne 47 plus ligne 48

				49
--	--	--	--	----

### Surtaxe de l'Île-du-Prince-Édouard :

(Montant de la ligne 49 moins 12 500 \$) × 10 % (si négatif, inscrivez « 0 ») =

				50
--	--	--	--	----

Ligne 49 plus ligne 50

				51
--	--	--	--	----

## Réduction de l'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour les personnes à faible revenu

Si vous aviez un époux ou conjoint de fait le 31 décembre 2018, vous et votre époux ou conjoint de fait devez décider qui demandera la réduction d'impôt pour votre famille. Tout montant inutilisé peut être demandé par l'autre époux ou conjoint de fait.

Montant de réduction de l'impôt inutilisé par votre époux ou conjoint de fait

(montant de la ligne 87 du formulaire PE428 de votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu)

	6342	–		52
--	------	---	--	----

Ligne 51 moins ligne 52 (si négatif, inscrivez « 0 »)

				53
--	--	--	--	----

Si vous demandez un montant à la ligne 52, inscrivez « 0 » à la ligne 73.

### Revenu familial rajusté pour le calcul de la réduction de l'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour les personnes à faible revenu

	Colonne 1 Vous	Colonne 2 Votre époux ou conjoint de fait	
Montant de la ligne 236 de la déclaration			54
<b>Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) :</b>			
Montant de la ligne 213 de la déclaration	+	+	55
Ligne 54 plus ligne 55	=	=	56
<b>Revenu de la PUGE :</b>			
Montant de la ligne 117 de la déclaration	–	–	57
Ligne 56 moins ligne 57 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	=	58
Additionnez le montant de la ligne 58 de la colonne 1 et de la colonne 2. Inscrivez le résultat à la ligne 68 à la page suivante.			
<b>Revenu familial rajusté</b>			59

Continuez à la page suivante.

## Partie C – Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 53 de la page précédente.

60

Réduction de base	Inscrivez 350 \$	6339			61
Réduction en raison de l'âge pour vous-même	Inscrivez 250 \$	6336	+		62
Réduction pour époux ou conjoint de fait	Inscrivez 350 \$	6340	+		63
Réduction en raison de l'âge pour époux ou conjoint de fait	Inscrivez 250 \$	6337	+		64
Réduction pour une personne à charge admissible selon la ligne 5816	Inscrivez 350 \$	6341	+		65
Réduction pour enfants à charge nés en 2000 ou après					
Nombre d'enfants à charge (excluez tout enfant inclus à la ligne 65)	6099	x	300 \$	=	66
Additionnez les lignes 61 à 66.				=	67

## Revenu familial rajusté

Inscrivez le montant de la ligne 59 de la page précédente.

Montant de base	-	17 000,00			68
Ligne 68 moins ligne 69 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				69
Taux applicable	x	5 %			70
Ligne 70 multipliée par ligne 71	=				71
Ligne 67 moins ligne 72 (si négatif, inscrivez « 0 »)					72
Réduction de l'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour les personnes à faible revenu					73
Ligne 60 moins ligne 73 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				74
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036					75
Ligne 74 moins ligne 75 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				76

## Crédit d'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour contributions politiques

Contributions politiques de l'Île-du-Prince-Édouard versées en 2018

6338

77

Crédit calculé en remplissant la grille de calcul PE428 pour la ligne 78

(maximum 500 \$)

78

Ligne 76 moins ligne 78 (si négatif, inscrivez « 0 »)

79

## Crédit d'impôt pour capital de risque

Inscrivez le montant du crédit selon le certificat PE-ETC.

6350

80

Crédit d'impôt pour capital de risque de l'Île-du-Prince-Édouard inutilisé selon votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation de 2017

81

Ligne 80 plus ligne 81

(maximum 7 000 \$)

82

Ligne 79 moins ligne 82 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Inscrivez le résultat à la ligne 428 de votre déclaration.

Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard

83

## Crédit d'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard pour un pompier volontaire

Crédit d'impôt pour un pompier volontaire

Inscrivez le montant à la ligne 479 de votre déclaration.

Inscrivez 500 \$ 6351

84

## Montant inutilisé de réduction pour les personnes à faible revenu que votre époux ou conjoint de fait peut demander

Montant de la ligne 73				85
Montant de la ligne 51	-			86
Ligne 85 moins ligne 86 (si négatif, inscrivez « 0 »)			Montant inutilisé	87

## Détails sur le montant pour jeunes enfants (Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille.)

Nom de l'enfant	Lien de parenté avec vous	Date de naissance de l'enfant (Année Mois Jour)	Nombre de mois admissibles
			+
			+
Total des mois admissibles pour tous les enfants			=

Inscrivez ce montant à la case 6372 de la Partie A.